



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOZ, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, 12 mai. — On prétend que S. A. R. le duc d'York a manifesté l'intention de combattre dans la chambre des lords la demande des ministres relative à l'importation des grains, et que plusieurs autres pairs, parmi lesquels on cite les ducs de Beaufort et de Northumberland, ainsi que les marquis de Salisbury et d'Hertford doivent aussi s'y opposer. Il est possible cependant que la concession qui limite l'importation des grains à 50 mille mesures modifie cette nouvelle et formidable opposition.

(Times.)

— Le Times disait hier : « Des sages de la cité qui voient avec horreur toute innovation, et particulièrement celles qui proviennent des principes de M. Huskisson sur la liberté du commerce, ont offert de souscrire pour une somme de 100,000 livres, qui sera donnée en présent à M. Huskisson, à condition qu'il émigrera en Amérique. Cette proposition est même, dit-on, parvenue à M. Huskisson, et l'a sans doute grandement diverti. »

— Des lettres particulières de Madrid annoncent que le roi d'Espagne a pris la résolution de reconnaître l'indépendance des nouveaux états de l'Amérique du Sud.

(Courrier.)

Manchester, le 10 mai. — La tranquillité continue de régner ici, mais quelques banqueroutes locales ont causé de fâcheuses interruptions dans le cours du commerce. Le produit pécuniaire de la souscription de Londres pour la reconstruction de la ville, se distribue à 52,000 individus, et les classes indigentes se montrent non-seulement résignées, mais reconnaissantes.

CHAMBRE DES PAIRS. — Séance du 12.

Presque toute la séance a été employée à la discussion d'une motion du comte de Malmesbury. A la suite d'un long discours, il l'a proposée sous la forme d'une résolution ainsi conçue :

« Résolu, que cette chambre, quoique désirant sincèrement de contribuer, dans toute l'étendue de son pouvoir, au soulagement des classes souffrantes, est néanmoins d'avis qu'il n'est pas à propos d'adopter aucune mesure pour changer ou suspendre le système actuel des lois sur les grains, sans qu'il soit fait une enquête préalable sur la nécessité alléguée, d'un tel changement ou suspension, et sur les effets qu'ils pourraient produire sur les intérêts relatifs des cultivateurs et des consommateurs des grains anglais. »

Le comte Bathurst a combattu la motion.

Après un long débat, la motion a été rejetée, à la majorité de 166 contre 67.

A minuit la séance a été levée.

CHAMBRE DES COMMUNES. — Séance du 12.

Le bill pour la vente des grains en entrepôt a été lu une seconde fois. Il y a eu pour la seconde lecture 174 voix, et contre, 2 voix seulement. M. H. Sumner et M. Tremaney ont composé à eux seuls la minorité.

Dans la séance d'hier onze, le bill concernant l'importation des grains a été lu, pour la 2^e fois après une division, par laquelle la majorité en faveur du bill a été de 189 contre 65.

Affaires de la Grèce.

Corfou, le 13 avril. — Le premier avril, parmi les passagers arrivés à Corfou avec le bâtiment à vapeur, on a remarqué trois jeunes lords qui se disposent à passer en Morée, et l'on voit continuellement ici d'autres jeunes Anglais, que l'on reconnaît pour des officiers à demi-solde, qui se dirigent sur la Grèce nouvellement soumise à l'influence de leur patrie.

Avant de quitter Athènes, le colonel Fabvier a adressé la circulaire suivante à tous les consuls étrangers :

« J'ai l'honneur de vous prévenir que le gouvernement grec m'ayant chargé d'opérations militaires dans la Grèce orientale, je déclare en état de blocus les ports de l'île de Négrepont et du golfe de Volo. Dix bâtiments de guerre stationnés dans ces parages suffisent pour en défendre l'entrée, et je vous prie d'en prévenir le commerce de votre nation, afin qu'il n'éprouve aucun dommage. »

Yranza, 4 mars 1826.

Le commandant des forces régulières grecques, Signé : Colonel baron FABVIER, commandant de la légion d'honneur.

(Cette circulaire dément tout ce qu'ont dit des journaux concernant la marche de Fabvier sur Missolonghi.)

Trieste, le 2 mai. — Nous avons reçu du 29 avril des nouvelles de Corfou qui vont jusqu'au 18 du même mois, et d'après lesquelles Ibrahim-pacha n'a fait aucun progrès dans ses opérations contre Missolonghi. Il se trouve dans les lagunes de cette place une petite île nommée Clissova, sur laquelle il existe un monastère où se sont réfugiées un grand nombre de familles des chefs

insurgés. Les Grecs ont établi sur cette petite île une batterie de six canons pour la rendre inaccessible à l'ennemi, tant pour maintenir les communications avec Missolonghi, que pour conserver la pêche abondante que l'île fournit.

Ibrahim-pacha, persuadé de la nécessité de se rendre maître de ce point important, chargea de cette expédition le séraskier Reschid-pacha. Le 6 avril, à 5 heures du matin, celui-ci se porta à cet effet contre cette île, à la tête de 1500 Albanais; il passa heureusement avec son corps la lagune sur des radeaux; mais à peine arrivé à portée de canon de l'île, les Grecs commencèrent de leur batterie un feu si vif, qu'ils repoussèrent les assaillans; ceux-ci se retirèrent promptement, et dans leur retraite, le séraskier fut lui-même blessé au pied.

Ibrahim-pacha informé de cet échec, ordonna à un corps d'Arabes de s'emparer de ce point. Les Arabes soutinrent avec beaucoup de courage le feu des Grecs, et parvinrent à quelques pas de distance de l'île. Mais l'adresse des Grecs leur avait tendu un piège dont ni le courage des Arabes, ni l'habileté de leurs officiers, ne purent triompher. Les Grecs avaient creusé dans la lagune, tout autour de l'île, un fossé profond, dans lequel ils plantèrent des palissades de distance en distance, de manière que, par ce moyen, les Arabes ne purent aborder, ni avec leurs radeaux, ni à gué, et étant exposés au feu de l'ennemi, ils furent après avoir fait une vaine résistance, également tués ou blessés.

On recueille aussi dans la Gazette de Florence, annonce que la flotte grecque, composée de 50 vaisseaux de guerre, 20 brûlots et 25 misticks, avait attaqué, le 14 avril, dans les eaux de Missolonghi, la flotte turque qui venait des châteaux de Patras. Le combat dura 24 heures. Les Turcs perdirent 2 frégates et 7 autres bâtimens plus ou moins grands. Les Grecs perdirent 2 bricks, et 2 autres bâtimens assez endommagés se retirèrent à Calamo pour réparer leurs avaries.

Après ce combat, la flotte turque revint précipitamment sous le canon des châteaux de Patras, et les Grecs firent voile pour Missolonghi, où l'on dit qu'un corps de 6,000 hommes était arrivé par terre.

— Le lieutenant-général sir Frédéric Adams, lord haut-commissaire des îles Ionniennes, qui est depuis 3 jours à Paris avec sa famille, a donné des nouvelles de Missolonghi du 12 avril. Cette ville tenait toujours, et la 1^{re} division de la flotte de l'amiral Miaoulis venait d'entrer dans le port; quoiqu'il soit bloqué par huit grosses frégates turques. Tout faisait espérer que la 2^e division entrerait le lendemain. Ibrahim-pacha n'est point blessé; c'est le séraskier Reschid-pacha qui l'a été grièvement aux deux jambes. Un corps de 5000 hommes venait d'être détaché de l'armée d'Ibrahim, pour s'opposer à la marche de Gouras ou de Fabvier.

Sir Frédéric parle avec enthousiasme de l'héroïque défense de Missolonghi. Il est plein d'espérance que la garnison résistera jusqu'au bout, et que le siège sera levé.

— Le bruit s'est généralement répandu ce soir (13 mai), à Paris, que sir Frédéric Adams avait reçu, dans la journée, la nouvelle positive de l'entrée à Missolonghi de la première division de la flotte grecque. Cette nouvelle qui paraît certaine, ne laisse plus aucun doute sur la délivrance définitive des héros Missolonghistes.

FRANCE.

Paris, le 13 mai. — M. Colard vient d'être nommé instituteur de M. le duc de Bordeaux.

— Quelques personnes assurent que la clôture de la session aura lieu le 5 du mois prochain. Elles ajoutent que la censure sera rétablie le 6.

Nous croyons trop à la monarchie pour ajouter foi à cette dernière nouvelle.

(L'Aristarque.)

— Des nouvelles de Lisbonne du 26 avril portent que la régente devient chaque jour plus chère à la population de cette capitale. Un avocat ayant adressé, ces jours derniers, à la régente, un papier où plus de cent personnes étaient dénoncées, elle l'a fait arrêter, et s'est refusée à lui faire rendre la liberté, jusqu'à ce qu'il ait prouvé la vérité de ses dénonciations.

— Le prince grec Alexandre Ypsilanti, dont la mise en liberté a été, dit-on, réclamée par l'ambassadeur russe résidant à Vienne, est attendu impatiemment à Dresde, où l'on croit qu'il fixera sa résidence, qui est déjà celle du prince Cantacuzène.

— La duchesse de Florida, veuve du roi de Naples, Ferdinand Ier, est morte à Naples le 26 avril des suites d'une colique bilieuse qui était devenue inflammatoire. Elle est universellement regrettée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 12 mai.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. Casimir Périer obtient la parole pour le développement de sa proposition relative à la surveillance de la caisse d'amortissement que nous avons publiée dans notre numéro d'hier.

M. Casimir Perrier a développé sa proposition dans un discours très étendu.

Voici la fin du discours de l'honorable député.

Je gémissais, Messieurs, sur les maux causés à notre pays; mais le passé doit éveiller notre sollicitude pour l'avenir. Cherchons donc à le sauver en le mettant à l'abri, sous la protection de la loi, protégeons aussi la création des 5 p. cent, cette conception fondée sur l'expérience, les faits et les besoins de notre pays. Ce fonds public sera long-temps l'appui de notre crédit dans les temps prospères, notre arche de salut dans les jours difficiles; conservons-lui en partie son amortissement, et ne souffrons pas qu'on le sacrifie à ce 3 p. c., avorton malheureux né de l'union de l'agiotage et de la déception.

M. de Labourdonnaye a soutenu la proposition. M. de Villele a dit que proposer un changement dans le système actuel des finances, ne serait pas une justice et ferait un tort réel au trésor. Tel serait pourtant le résultat de la prise en considération de la proposition de M. Casimir Perrier.

M. Hyde de Neuville appuie la proposition, avant d'aborder le fond de la question, il croit devoir remonter à la source des maux que nous éprouvons et à la cause de nos embarras de finances. Ils se rattachent, dit l'honorable membre, à ce système qui compromet non-seulement la fortune de l'état et celle des particuliers, mais encore la morale de l'état; à ce système, qui a trompé toutes les espérances et surpassé toutes les craintes et qui a dû étonner et confondre son auteur.

Mais, Messieurs, soyons plus justes envers M. le président du conseil que les admirateurs de sa théorie.

Il a appelé la hausse de cette tribune, et cependant les 5 p. 0/0 ont baissé et baissent encore... (Murmures et cris à droite.)

De deux choses l'une, ou M. le président du conseil s'est trompé ou il a abusé de la crédulité des hommes... (Exclamations à droite. C'est trop fort.)

Eh! Messieurs, laissez-moi achever et vous verrez si je suis juste.

M. Cornet d'Incourt: Vous attaquez la chambre. (Murmures.)

M. Hyde de Neuville: Vos murmures ne sont pas des raisons: répondez-moi quand vous nous aurez entendus.

Il reprend: De deux choses l'une, ou M. le président du conseil s'est trompé sciemment, ou il a abusé des hommes qui ont cru que ses paroles étaient prophétiques; repoussons, Messieurs, cette hypothèse... (On rit.) Ne l'accusons pas d'avoir eu la prévision de son erreur et d'avoir compris les conséquences de son système... (On rit de nouveau.)

Vous voyez bien, Messieurs, que vous auriez dû attendre la fin de son discours avant de le interrompre par la hausse; mais en lui rendant cette justice qu'on cesse de nous assurer qu'il n'a pas erré dans ses calculs. Il savait ce qui se passait à Londres et à Amsterdam, et pourtant il était persuadé qu'aucune crise financière ne pourrait affecter notre crédit et il le disait devant les chambres. Le ministre s'est trompé; il aurait pu prévoir ce que les hommes éclairés, prévoyaient; il aurait dû voir ce que la conscience publique lui criait, et il aurait dû savoir que des spéculations hasardeuses amènent toujours des catastrophes.

L'orateur reproduit ici une partie des chiffres de M. Casimir Périer, et vote ensuite la prise en considération.

La prise en considération est mise aux voix, elle est repoussée à une grande majorité.

Cours de la bourse du 13 mai. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1825, 96 fr. 55 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., 64 60 c. Actions de la banque, 2025 00 Emprunt royal d'Esp. 1826, 44 1/2. Emprunt d'Haïti, 000 fr. Fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures et demie. Trois pour cent. A 3 heures, 00 fr. 00.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 16 MAI.

Outre les nominations que nous avons fait connaître hier, le *Journal de Bruxelles*, contient celles qui suivent:

Chambellans du roi: le comte Charles de Thiennes de Rumbeke et le vicomte Carton de Winnezele.

Membre du conseil-d'état: M. W. G. van Poll, jr, jusqu'ici secrétaire du cabinet du roi.

Référéndaires de première classe au conseil-d'état, les référéndaires de seconde classe, J. L. M. Gobart, A. de Janti, J. A. Drieling, G. J. comte de Hogendorp et P. D. E. Macpherron.

Reféréndaires de la seconde classe au conseil-d'état: le com. mis-d'état O. van der Dussen, J. A. F. van Pabst, et D. F. Gevers.

Commis-d'état au conseil-d'état: MM. J. A. H. baron Michiels de Kessenich, R. K. baron de Tuyl de Serooskerken, le comte Gaston d'Anxy et R. F. Groeninx van Zoelen.

— La chûte de Callao est aujourd'hui confirmée par les journaux Anglais.

— Nous pouvons donner à nos lecteurs comme nouvelle certaine, le départ de lord Cochrane, parti ces jours derniers de Bruxelles pour la Grèce. (*Courrier de Pays-Bas.*)

— On écrit de Berlin, que l'affaire des Grecs a fait naître un enthousiasme particulier dans les provinces prussiennes. Les princes de la famille royale ne sont point restés en arrière; et les riches, comme les pauvres, ont voulu contribuer en faveur des opprimés. Les comtesses de Brahl et de Pappenheim, recueillent publiquement des dons pour le même objet.

Mais ce qui contribue le plus à relever la satisfaction des donateurs, c'est la presque certitude que le principal et le plus efficace secours pour délivrer les Grecs, est très-prochain.

On paraît persuadé dans cette capitale, que le duc de Brunswick, qui devait partir pour Doberau, ne quittera sa capi-

itale qu'après avoir assisté à la représentation qui se donnera sur le théâtre de la cour au bénéfice des Grecs.

— Nous avons dit dans notre dernier numéro qu'un duel devait avoir lieu le même jour sur les frontières de France entre un officier des hussards de notre garnison et un ancien officier au service de France. Cette affaire s'est terminée à l'avantage de l'officier des hussards, qui a blessé grièvement son adversaire. (*Oracle.*)

— Nous tenons de bonne source que la régence de Tournay n'a fait aucune adresse au roi pour le rétablissement de l'école des petits frères, comme nous l'avions répété d'après le *Courrier des Pays-Bas.* (*Dragon.*)

On nous mande de Maëstricht:

« Ces jours derniers M. le gouverneur de notre province a posé au milieu d'un grand concours de spectateurs la première pierre d'une nouvelle route qui fera communiquer cette ville avec Aix-la-Chapelle.

« Le projet d'un canal de Liège à Maëstricht n'est pas vu ici d'un oeil aussi favorable que chez vous: vous pouvez facilement vous en expliquer les raisons. On s'accorde à reconnaître comme un peu mesquin le bassin du canal de Bois-le-Duc.

« On parle beaucoup d'un assassinat qui a été tenté la semaine dernière sur la personne d'un docteur en chirurgie, à peu de distance de Maëstricht. Le meurtrier l'a frappé de deux coups de couteau, dont un seul a porté, et lui a fait une blessure à la main. Il a été arrêté. On attribue son crime à un ressentiment particulier.

« Notre fête de la Saint-Servais n'a pas été moins brillante cette année que les précédentes, quoique les Liégeois ne s'y soient pas montrés en aussi grand nombre que de coutume.

* Entre autres avantages que doit offrir au voyageur la nouvelle chaussée de Liège à Spa, on remarque qu'il paiera une poste et demie de moins que par l'ancienne route.

* Deux colosses occupent en ce moment l'attention de Liège et des environs. L'un, pour ne plus parler par énigme, est le tambour major de la 11^e division en garnison en cette ville. Il ne compte pas moins de sept pieds de hauteur, et il est à voir tous les dimanches entre midi et une heure, depuis l'église St-Paul jusqu'à la caserne-fabrique St-Laurent. L'autre, c'est le lion de fer, coulé à Seraing, et vers lequel la foule depuis trois semaines ne cesse de se porter avec l'empressement de gens qui craignent d'arriver trop tard: nous pouvons à cet égard rassurer les curieux; il leur reste pour venir contempler la merveille à Liège, si nous sommes bien informés, n'est pas encore près d'être installé sur son trône définitif. Il est probable qu'il passera l'été et même l'hiver dans la cour du château. En conséquence, on parle de quintupler pour un an la patente des loueurs de voitures de Liège et celle des passeurs d'eau et cabaretiers de la route, vu la prodigieuse activité donnée à leur commerce par le colosse de Seraing.

La situation critique où l'Angleterre s'est trouvée tout-à-coup jetée, d'abord par ses embarras financiers, ensuite par la révolte formidable des ouvriers, présente un grave sujet de méditation au philosophe et au politique.

Quoique la vigueur et la sagesse des mesures prises par le gouvernement puissent faire espérer le prompt retour de l'ordre et de la paix, il n'en est pas moins intéressant de rechercher quelles ont été les causes réelles de ces désordres, qu'on aurait tort d'attribuer seulement aux lois céréales et à la multiplication des machines. De tous les journaux français qui se sont occupés de cette matière, le *Courrier* et le *Globe* nous paraissent être ceux qui l'ont le mieux examinée sous son véritable point de vue. Nous avons déjà eu l'occasion de donner plusieurs articles publiés par la première de ces feuilles sur ce sujet important. Nous empruntons à la seconde les réflexions suivantes:

« C'est pas une frénésie sans motif, ou un délire politique qui pousse les malheureux ouvriers; ce n'est que la misère et la faim qu'il faut accuser des émeutes. Des milliers d'hommes n'ont pour ressource que leur travail, et le travail leur manque; dans leur désespoir, ils en appellent à la force; ils s'en prennent à leurs maux de tout ce qui les entoure, aux réglemens sur le commerce des grains, qui rendent le blé plus cher; aux machines, qui remplacent les bras des hommes par des forces mécaniques; à l'ordre social, qui dans ses lois annonce la prétention de pourvoir à leur subsistance, et les laisse sans pain.

« Tout en rendant justice aux intentions qui ont dicté les propositions du ministère anglais à la chambre, on doit regretter qu'il n'ait pas osé prendre des mesures plus énergiques et plus complètes; car les mesures proposées ne sont que de faibles adoucissements à la rigueur des prohibitions. Les fabricans et les ouvriers avaient droit de demander davantage. Quand les ouvriers accusent les fabricans de leurs maux, et brisent les métiers, ils ont tort, et commettent un crime; car c'est un droit des fabricans d'employer leurs capitaux comme ils leur plaît: mais qui pourrait les blâmer quand ils demandent la révocation des lois céréales? Ces malheureux meurent de faim, et dans l'intérêt des propriétaires de la terre, on les empêche d'acheter du blé à qui leur en offre au meilleur prix. La propriété la plus sacrée, celle du travail, des facultés humaines, est sacrifiée à une propriété bien moins légitime et respectable, la propriété du sol, qui n'est pas le fruit du travail, mais un pur privilège. Espérons que cette triste expérience des effets des prohibitions aura du moins l'avantage de gagner de nouveaux partisans à la sainte cause de la liberté commerciale.

Toutefois si les lois sur le commerce des grains aggravent le mal, ou plutôt en empêchent le soulagement, il ne faut pas s'imaginer qu'elles en soient la cause première. Si les souffrances des ouvriers tenaient aux lois céréales, il y a déjà plusieurs années que les ouvriers auraient dû souffrir; ce n'est pas dans la dernière session du parlement que le système prohibitif a été adopté. L'année dernière, le blé se vendait plus cher que cette année, et l'industrie anglaise était dans un brillant état de prospérité.

Ce n'est pas non plus aux machines qu'est la faute. Sans doute, au moins nous le pensons ainsi, l'emploi des machines, au moment où elles sont introduites, nuit aux intérêts de la classe ouvrière; une partie du capital, au lieu de nourrir des hommes est consacrée à entretenir des machines. Mais cet effet n'est que temporaire, en général peu senti, parce que les perfectionnements se font pas tout-à-coup, et que le temps où l'on invente les machines sont des époques de vie industrielle, où le capital croît rapidement. Il y a un an, le comté de Lancastre était, comme aujourd'hui, couvert de machines; et cependant les ouvriers trouvaient de l'emploi, le commerce était plein de vigueur et d'activité; il n'y avait ni manque d'ouvrage, ni plaintes, ni séditions.

La cause de la misère actuelle est donc plus générale et plus profonde; elle tient à l'état de la société, au système d'organisation industrielle de la Grande-Bretagne.

C'est une des conditions de la perfection de l'industrie anglaise, que l'existence d'une population nombreuse, qui n'a d'autre propriété que celle de ses bras, ne vit que de salaires, et se trouve sans moyens de subsistance, le jour où quelque événement vient entraver le commerce et suspendre les travaux des fabriques. Par la nature de ses occupations, cette population est concentrée sur un petit nombre de points, et pour ainsi dire réunie en armées. Quand l'ouvrage vient à lui manquer, les lignes sont bientôt formées; les révoltes éclatent, la paix est troublée, et la sûreté du pays mise en péril.

Ce sont aujourd'hui des spéculations exagérées, qui ont jeté le désordre dans les affaires commerciales et causé la stagnation de l'industrie manufacturière. La misère des ouvriers est la suite de la crise dont depuis quelques mois les tristes détails remplissent les journaux anglais. Mais il ne faut pas s'imaginer que ce soit là un événement sans exemple, et que l'Angleterre voie pour la première fois des révoltes d'ouvriers. Il est dans la nature du commerce d'être soumis à une foule de chances: tantôt ce sont de folles entreprises, tantôt la guerre, la perte d'anciens débouchés, la rivalité des nations étrangères. Chacune de ces chances produit les maux dont nous sommes maintenant les témoins; malheurs presque périodiques, et qui sont comme la compensation de la prodigieuse prospérité dont s'enorgueillit la Grande-Bretagne. Il n'y aurait pas de loi sur le commerce des grains que l'Angleterre n'en serait pas moins exposée à de tels périls, et si l'on voulait couper le mal dans sa racine, la révocation des lois actuelles, ne serait pas un remède suffisant.

A. M. le Rédacteur du journal MATHIEU LAENBERGH.

Monsieur,

Votre correspondant ROMANTIQUE, dans un post-scriptum de sa lettre, vous informe qu'il a cherché un raisonnement dans vos réflexions du 3 mai, et qu'il n'en a point trouvé. A lui permis de se montrer si habile. Pour moi, voici ce que j'ai trouvé dans sa lettre, et je vous jure que je n'ai point cherché.

Découverte. — « Le style de nos tragédies ne saurait peindre que la haute société de Paris et la cour de Mde. de Maintenon. » Jusqu'à présent l'on avait trouvé quelque chose de romain dans le style de Corneille, quelque chose de grec dans le Phèdre de Racine, et même une peinture assez fidèle des mœurs païennes dans *Athalie*; mais erreur que tout cela. Les Horaces sont des marquis, Phèdre est une duchesse, et Joad un petit abbé.

Découverte. — « Rien de plus insupportable et de plus faux que le style des Templiers. » Chénier trouvait dans cet ouvrage des pensées énergiques et saines, de la force, de la précision; plusieurs traits d'un dialogue nerveux et rapide, des tirades animées, beaucoup de chaleur et de mouvement. L'auteur de Tibère se connaissait apparemment fort peu en tragédies.

Découverte. C'est vraiment grand dommage que Legouvé (que nous appelons Monsieur depuis qu'il est mort) n'ait point parlé, dans son *Henri IV*, de la poule au pot et du dimanche sans déguiser ces termes. Le ventre St. gris, le jarnicoton du roi verdoyant et quelques autres jurons qui lui étaient habituels sont encore du ton de la tragédie romantique et c'est la bonne.

Découverte. — Comment David a-t-il restauré la peinture en France? C'est en retraçant les Horaces et Brutus, non tels que les avaient conçus Corneille ou Voltaire, mais en proscrivant le beau idéal et l'étude de l'antique (1). Il s'est conformé aux besoins des romantiques, qui préfèrent à l'idéal toute réalité, et au beau, tout naturel, le trivial et le grotesque inclus. Tous les amateurs de peinture savent cela.

Découverte. — On peut expliquer sans peine l'admiration qu'ont inspirée les classiques, et par une similitude. De même qu'il est incontestable que si l'abbé d'Aubignac l'eût voulu nous eussions été fort touchés et attendris en voyant Mlle. Mars sautiller à cloche-pied dans les *Fausse confidences*, de même, si nous admirons les grands écrivains dramatiques, c'est qu'ainsi l'a voulu l'abbé d'Aubignac.

(1) Les élèves de David l'appellent entr'eux le père antique. Sans doute à cause de son aversion pour les modèles grecs.

En conscience, Monsieur, lorsqu'on avance de pareilles choses faut-il donc s'étonner qu'on ne puisse garder le sérieux, en écoutant? Faut-il trouver mauvais qu'au lieu de discuter l'on raille; et, enfin, n'est-ce point le cas ou jamais, de dire avec le bon Lafontaine.

Quand l'absurde est outré on lui fait trop d'honneur
De vouloir, par raisons, combattre son erreur,
Enchérir est plus court sans s'échauffer la bile.

J'avais voulu épargner à mon adversaire l'expression un peu rustique des premiers vers, mais puisqu'il affecte de ne pas saisir le vrai sens du dernier, sans son escorte restrictive, il faut bien lui donner la dose toute entière.

Je suis, etc.

L.....
Barclay et Vantho

Quelques traits du caractère espagnol. — Singulier caractère, mœurs bizarres! Dans certaines provinces, comme la Biscaye, où tous les habitants sont nobles, on fait venir des étrangers pour balayer les rues et porter les fardeaux, tant on respecte la noblesse; et cependant, pour arriver à tous les emplois (quelques places de la cour exceptées), la naissance n'est nullement nécessaire. Dans la vie sociale, tous les rangs sont confondus, à Madrid principalement. Remarquez cet homme enveloppé d'un vieux manteau bleu, et assis sur le comptoir d'une boutique; en fumant son cigare, il cause familièrement avec des gens du peuple qui lui frappent sur l'épaule: c'est un grand d'Espagne. Quand son service de chambellan ne l'appelle pas au palais, il passe modestement la matinée dans cette boutique, quoiqu'il ait un hôtel superbe, les revenus de toute une province, et cent cinquante domestiques, dont la moitié demande l'aumône dans les rues. Trouverait-on en France des chambellans aussi populaires? Les prêtres ne ressemblent pas davantage aux nôtres: en prenant l'habit religieux, ils ne font pas vœu de renoncer au monde; ils mènent joyeuse vie, fréquentent les cercles et les spectacles, ont les mœurs de la société; et il n'est pas rare de rencontrer un ecclésiastique à la fois l'ami du mari, l'amant de la femme, le précepteur des enfans, et le confesseur des domestiques.

Toute la religion consiste en pratiques extérieures: beaucoup de cérémonies, et point de morale: on n'adore pas Dieu, mais quelques saints, ou plutôt les figures en bois qui les représentent. Un saint Jacques revêtu de l'uniforme de capitaine-général, tout barriolé de décorations; la Vierge de l'Escurial avec ses 365 robes différentes pour chaque jour de l'année, voilà ce qui frappe le peuple; il admire et se prosterne (1). Du reste, il n'a aucune instruction religieuse, et, plus catholique que chrétien, il croit racheter toutes ses fautes avec des indulgences et des bulles. A-t-on quelques remords d'un vol? on achète la bulle de composition; et en payant à sa paroisse le douzième de la somme volée, on est reconcilié avec l'église, et partant avec sa conscience. Aussi les vols sont devenus si communs, qu'on ne prend guère la peine de les rechercher ni de les punir, et l'on vit pour ainsi dire en communauté de biens.

Pendant qu'une commission militaire jugeait l'infortuné Riégo, des moines et des gens de la lie du peuple traînaient processionnellement par les rues un mannequin tout ensanglanté et la corde au cou. A la lueur des torches, on voyait des femmes et des enfans se précipiter, avec une rage de cannibales, sur cette espèce de cadavre, et percer à coups de couteau des vessies pleines de sang placées sur sa poitrine.

La rentrée de Ferdinand à Madrid, offrait une scène curieuse.

Le roi, en négligé de voyage, en frac bleu et en chapeau rond, était monté sur un char doré, de forme antique, et traîné par des hommes habillés en sauvages. Une foule de prolétaires, déguisés en pierrots, en turcs, et en arlequins, suivaient le cortège, et chantaient une chanson de circonstance dont le refrain est tellement obscène que je n'ose pas le citer, même en espagnol. Sur un arc de triomphe, j'ai remarqué l'inscription suivante, que je traduis littéralement: *C'est pour la deuxième fois, sire, que vous rentrez triomphant dans votre capitale; et vous avez une telle habitude de vaincre qu'on dirait que la victoire est votre seconde nature.* Pendant ce temps de nombreuses patrouilles de troupes françaises, parcouraient la ville en tout sens, pour protéger les boutiques des marchands, qui pensaient mal, c'est-à-dire des changeurs, des horlogers et des orfèvres.
(Extrait d'un journal français.)

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Cours élémentaire de dessin linéaire appliqué à l'enseignement mutuel, à l'enseignement individuel et à l'enseignement simultané, d'après les principes de Pestalozzi, suivi d'un traité élémentaire de perspective linéaire, et ornée de 48 planches: par A. Boniface. Bruxelles 1826.

On peut résumer de la manière suivante la première partie de cet ouvrage qui nous semble d'une grande utilité pour le jeune âge:

La méthode analytique et progressive suivie par Pestalozzi pour l'éducation de ses élèves est particulièrement applicable à l'art du dessin, dont les premières leçons peuvent être, pour ainsi dire, reçues au sortir du berceau avec celle du langage. D'après cette méthode, le cours élémentaire que nous annonçons se trouve divisé en un certain nombre de degrés où l'on suit la plus exacte gradation.

Le premier degré comprend la direction bien entendue de l'esprit observateur de l'enfant vers les couleurs et les formes des objets. Il est tout entier du ressort de la mère.

Le deuxième degré consiste à faire sous les yeux de l'enfant un copie d'une figure très-simple, et à la lui faire ensuite juger par la comparaison avec le modèle. Ce n'est qu'au troisième degré que les enfans commencent à dessiner d'après un modèle.

Dans le quatrième degré on a spécialement pour but la formation du coup-d'œil.

Arrivés au cinquième degré, les élèves, suffisamment et convenablement préparés, dessinent quelques figures d'ornemens, mais toutes rectilignes. Enfin les figures curvilignes et surtout les mixtes composent le sixième degré.

Dans ces deux derniers degrés, l'élève ne se borne pas seulement à imiter des figures par le dessin, mais il en compose lui-même.

N. B. Nous laissons à de plus adroits le soin d'expliquer la petite contradiction qui existe entre l'introduction et le titre de l'ouvrage. Dans l'introduction, on parle de l'ouvrage comme étant arrivé à sa seconde édition, et le titre porte en toutes lettres quatrième édition.

(*) La faveur populaire est inconstante; quelquefois un saint perd tout-à-coup, dans l'opinion publique, la faculté d'opérer des miracles, et les adorateurs se retirent: c'est un ministre sans portefeuille.

M. Guyraud a été nommé membre de l'Académie française, en remplacement de M. de Montmorency. Il avait pour concurrent M. Lebrun. M. Guyraud a obtenu 16 voix et M. Lebrun 15.

Le second volume des voyages de M. Dupin dans la Grande-Bretagne, vient de sortir des presses de M. de Mat. C'est sans contredit un des plus beaux ouvrages produits jusqu'à présent par la typographie belge, qui rivalise aujourd'hui sans presque aucun désavantage avec la typographie française, par la beauté des caractères et la pureté de l'impression.

Les deux premiers volumes de l'ouvrage de M. Dupin sont accompagnés de planches lithographiées représentant pour la plupart des machines et attributs de guerre. Ces dessins se distinguent par beaucoup de netteté et de précision, principal mérite de ce genre de composition.

Balances du Commerce. — Il nous fâche d'être obligés de revenir si souvent au combat contre cette chimère d'un autre siècle; mais comme dans notre pays, on trouve encore (sans parler des journalistes) beaucoup de commerçants, voire même de députés qui y croient de fort bonne foi, il nous faut bien chercher partout et toutes les fois que nous le pouvons, un remède à leur avenglement. Le *Producteur*, nouveau journal, d'ailleurs excessivement sérieux s'égaie aujourd'hui aux dépens de la *France chrétienne*, autre nouveau journal, que l'on donne comme un successeur de l'ancienne *Minerve*, et qui a eu le malheur de laisser échapper dans un de ses articles le mot de *balance commerciale*. Evidemment, dit le *Producteur*, ces doctrines politiques ne sont pas du 19^{ème} siècle; la *France chrétienne* a exhumé de ses cartons une lettre du grand-père d'un de ses rédacteurs. Le petit-fils devrait lire Smith, Ricardo, Malthus, ou bien Say, Sismondi, Destutt de Tracy, ou même les économistes de la secte de Quesnay, pour se mettre au courant des saines doctrines d'économie publique; car depuis 75 ans, il n'est plus permis de parler de BALANCE DU COMMERCE.

COMMERCE.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 12 mai. — Dette active, 50 3/4 51 1/4 51. Différée, 374 13716 25182. Bill. de chance, 16 1/2 17 1/4 17. Synd. d'am. 92 1/4 3/4 1/2. Rentes remb., 83 3/4 84 1/4 84. Lots de 100. Act. oc. de com. 80 1/4 81 80 3/4.

TEMPÉRATURE DU 16 MAI.

A 9 h. du mat., 10 d. au-dessus 0; à 3 h. après-midi, 15 d. au-dessous.

ÉTAT CIVIL, du 15 mai. — Naissances 8 garçons, 9 filles.

Décès: 1 garçon, 1 fille, 2 hommes, 5 femmes; savoir:

Jean Dieudonné Haquet, âgé de 76 ans, prêtre, rue d'Avroy.

Michel Thomas Guillaume Joseph Rasquinet, âgé de 30 ans et 7 mois, prêtre, rue Volière.

Anne Marie Joseph Gathy, âgée de 80 ans, faiseuse de dentelles, rue des Tourneurs, veuf en premières noces de Jean Jacques Somzé, et en deuxième de Michel Hubert Durbuy.

Marie Barbe Winkin, âgée de 72 ans, ex-religieuse, rue Béguinage St-Christophe.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(1) Une partie de vieux fers est à vendre au profit de l'administration des prisons, à Liège. Ils sont déposés au parquet du procureur du roi, où les amateurs pourront les voir jusqu'au lundi 22 mai, dix à onze heures du matin.

Les soumissions écrites sur papier timbré et indiquant le prix par livre P. B., devront être remises au parquet le même jour, 22, au plus tard.

Au dépôt de draperie, rue Vinave-d'Isle, n. 46.

On vient de recevoir une nouvelle étoffe en laine, pour capotes d'été, sous le nom de Péruvienne et en divers couleurs; telles que bleu flor, vert myrthe, bronze, vert Charles X et fleur de pensée. Les amateurs sont invités à venir examiner cette nouveauté, que l'on ne peut se procurer pour le moment en cette ville qu'audit magasin.

PRIX FIXE. (504)

PASQUET BRIARD et compagnie ont l'honneur d'informer Messieurs les voyageurs qu'ils font partir tous les jours vers 4 heures de l'après-midi, une diligence élégante et commode, contenant 15 places, se rendant à Verviers par la nouvelle route de la Vesdre, et repartant de Verviers pour Liège, à 6 heures du matin et par la même route. (500)

(2) Mercredi 31 mai 1826, à deux heures de relevée, le notaire DELVAUX, vendra aux enchères en son étude place Verte, à Liège, en un seul lot; 1^o Deux maisons contiguës ne formant qu'un corps de bâtiment, situé rue sur Meuse, à Liège, n^o 364 et 365; 2^o et une petite maison, située rue Large, Outre-Meuse, n. 114. On donnera des grandes facilités pour le paiement du prix.

A vendre une petite ferme se composant de maison, bâtimens d'exploitation et dépendances avec 386 perches 367 palmes de jardin, vergers et terre de première classe, située dans un endroit agréable près de Fléron, arrondissement de Liège.

S'adresser au notaire DELIEGE, à Fléron pour obtenir des renseignemens ultérieurs. (433)

(51) Jeudi prochain, 18 mai, à deux heures de relevée, le notaire DUSARR, vendra dans un jardin de la maison n. 3, rue de la Chaîne, devant St. Thomas, deux planches de belles tulipes, trois de jeunes dites baguettes, et une belle tente. On pourra les voir pendant la matinée du jour de la vente.

Une place de chantre au Lutrin, étant vacante à la cathédrale, ou invite ceux qui ont les qualités requises à se présenter au concours qui aura lieu le 15 juin 1826, dans ladite cathédrale, munis de leurs certificats de bonne conduite. (475)

A vendre à des conditions avantageuses, ou à louer présentement une grande et commode maison, avec un vaste magasin, rue de l'Agneau, n. 426. S'adresser au n. 420, même rue. On pourrait l'échanger contre des terres ou des rentes bien établies.

A louer pour la St-Jean prochain une belle et grande maison avec cour, écurie, remise et jardin ayant vue sur le Quai d'Avroy, sise place derrière St.-Paul, n. 511.

S'y adresser pour la voir de 9 à 12 heures du matin. (451)

(938) A vendre chez DUVIVIER, entrepreneur de ventes, rue Velbruck, un superbe forté piano en acajou, à 3 cordes, 6 octaves et 4 pédales, de même qu'un bois de lit de la plus grande beauté, et un poêle à colonnes de 3 aunes de hauteur.

Vente par suite de surenchère.

Jeudi vingt-cinq mai courant, à dix heures du matin, on réexposera en vente publique, au plus offrant et dernier enchérissseur, en la demeure et par le ministère du notaire Lys, à Verviers.

1^o. Une maison enseignée du roi de Prusse, au bourg de Spa, rue au dessus du Marché, avec cour et dépendances, deux maisons dans ladite cour et deux écuries, sur la mise à prix, fixée par la surenchère de deux mille cent florins.

2. Une maison d'habitation, avec savonnerie, et tous accessoires de cette fabrique, tels que chaudière, bacs, réservoirs, pompe et autres ustensiles, une étable et une prairie derrière, actuellement labourée, de soixante-cinq perches carrées Pays-Bas, une petite maison à côté, et une parcelle de fond derrière le Crucifix, le tout situé au village de Soiron, occupé par le sieur Houbart, de Charneux, sur la mise à prix fixée, comme il est dit, à deux mille neuf cent quarante florins.

3. Deux maisons avec jardin, situées au lieu dit Falize, commune d'Oine, sur la mise à prix, aussi fixée par surenchère, à cinq cent vingt-cinq florins.

La vente aura lieu définitivement. Le cahier des charges déposé en l'étude dudit notaire présente toute sûreté aux acquéreurs. (448)

A vendre ou à rendre la maison rue des Foulons, n. 1047, ayant trois issues, 2 caves; 8 pièces à feu, 2 grands greniers, cour, remise, écurie pour 8 chevaux, pompe et citerne. On pourra payer en dix ans et acquérir une rente de fl. 32 50 c. des P.-B., hypothéquée sur une maison située en Peckluse, n. 733, dont le derrière joint à la première. — S'adresser à Me. BERTRAND, notaire place St.-Pierre, ou au n. 825 sur le Quai de la Sauvenière.

Différens capitaux à prêter sur billets et hypothèques. S'adresser à J. B. DUMONCEL, rue Chaffour, n^o 544, à Liège.

Tailes d'Hollande première qualité à vendre à juste prix. S'adresser quai St. Léonard, n. 22, à Liège. (510)

Joli quartier à louer contenant 3 à 4 chambres, avec cuisine et cave, au n^o 697, à St.-Séverin. (477)

Belle vente de meubles et marchandises.

Lundi 29 mai 1826, et jours suivans à deux heures de l'après-midi, les syndics provisoires à la faillite de Jean Spirlet, et devant négociant, feront vendre aux enchères par le ministère du notaire Delexhy, à la maison qu'occupait le failli, rue Féronstrée, à Liège, les objets dont le détail suit:

1^o. Un fonds de boutique consistant en marchandises coloniales et autres, les ustensiles de commerce, tels que balances, poids, mesures, comptoir, rayons, etc.

2. Environ 3500 bouteilles de vin de différentes espèces, notamment, Nuits, St. Georges, Romanez, Chambertin et Volnay, 1819, Montrachet et Moselle 1815, Malaga, Reversac, (vin fin) Rhin 1811, Mursault blanc, Hermitage blanc et rouge et Rhin 1806, Montrachet 1803, et Rhin 1788.

3. Tous les meubles qui garnissent cette maison, consistant en commodes, tables, bois de lit, tables de nuit en acajou, une superbe pendule en marbre blanc, plusieurs grands miroirs, un beau poêle de Cologne, un grand lustre en cristal, batterie de cuisine, superbe porcelaine, fayence, literie, linges et une infinité d'autres objets.

4. Un beau cabriolet avec harnais, un gaillot et sept paires de persiennes neuves.

5. Une belle argenterie, montre, chaîne et cachets en or, boucles d'oreille, bague et croix en brillant et une chaîne en or pour dames. (509)

Argent comptant.